

# Réduction de la vulnérabilité

## Actions innovantes de collectivités

Collectivité / maître d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Intitulé de l'action : Création d'une zone refuge sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul

Année(s) de mise en œuvre : 2017



Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire de la commune de Saint-Vincent-de-Paul, l'aménagement d'une zone de refuge située au sein de l'école a été réalisé. Il est opérationnel depuis 2019.

**Cette première « école refuge » de France est localisée sur la presqu'île d'Ambès, l'un des territoires les plus exposés au risque d'inondation d'origine fluvio-maritime de la métropole de Bordeaux.**

Dans la commune de Saint-Vincent-de-Paul, plus de 265 personnes n'ont pas de solution de mise à l'abri en cas d'inondation. Afin d'accueillir un nombre suffisant d'habitants et de répondre à leurs besoins essentiels, il a été nécessaire de prendre en compte plusieurs contraintes par exemple :

- le fait que l'école est elle-même inondable pour une tempête de type tempête de 1999, associée à une augmentation de 60 cm du niveau marin ;
- la hauteur d'eau qui peut atteindre les 2 mètres aux alentours de l'école ;
- l'accessibilité et l'autonomie de la zone en cas de coupures de courant notamment.

Ainsi, les aménagements réalisés permettent d'atteindre les objectifs suivants qui sont notamment de :

- pouvoir accueillir 150 personnes durant quelques heures en cas d'inondations ou de tempêtes ;
- faire en sorte que l'école soit **accessible** en cas d'inondation ;
- conserver une intimité et une dimension familiale pour les personnes ayant dû se réfugier dans l'école pour quelques heures (durée du pic de crise), en



Photo C + M architectes

Photo S Calloch



particulier grâce aux proportions des salles d'atelier et de classe d'environ 60 m<sup>2</sup> ;

- privilégier une **autonomie** fonctionnelle de l'équipement en cas de coupure des réseaux publics pour l'eau, l'assainissement, l'électricité et le gaz, en particulier grâce à l'installation d'un groupe électrogène sur le toit de l'école ;
- créer un palier en façade sur cour pour permettre l'accostage de barques et recevoir des toilettes sèches.

Le fonctionnement de l'école en mode dégradé (pendant la crise) a fait l'objet de réflexions et d'un plan précis d'organisation (salle de vie, salles de repos, cellule de crise, infirmerie, etc.).

Au-delà des travaux réalisés et afin de garantir le bon fonctionnement de l'équipement refuge en cas de crise, **des mesures organisationnelles ont également été intégrées au PCS** (accueil des personnes, hébergement et ravitaillement d'urgence, installation des toilettes sèches, etc.).

Bordeaux Métropole, l'État et la commune de Saint-Vincent-de-Paul ont notamment participé au financement du projet. Les nouveaux usages de l'école n'ont nécessité que peu d'aménagements, les postes les plus coûteux étant les travaux d'énergie.

Cet usage polyvalent de l'école permet une optimisation des coûts et du foncier et tend également par son ancrage dans la vie quotidienne à une meilleure appropriation des bons comportements en cas de crise.

D'autres projets d'équipements refuge sont à l'étude sur la métropole bordelaise. En cas de crise, l'objectif est d'accueillir et **mettre à l'abri au plus près de leur lieu de résidence et dans des équipements qui leur sont familiers, les populations vulnérables à l'inondation.**

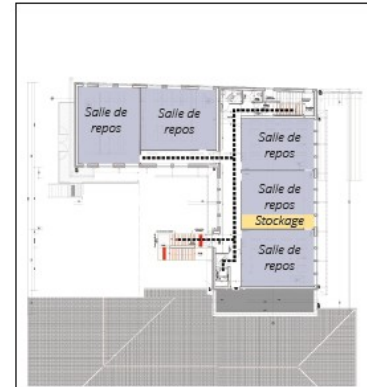


Fig 8.1 - Etage, fonctionnement en mode dégradé / zone refuge

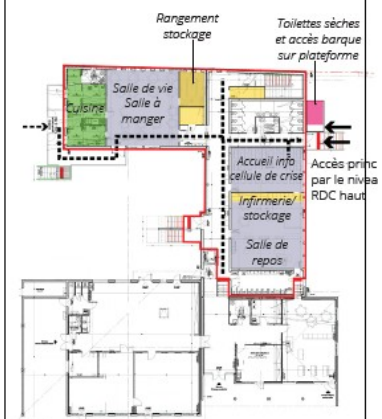


Fig 8 - RDC, fonctionnement en mode dégradé / zone refuge

FONCTIONNEMENT EN MODE DEGRADE / ZONE REFUGE

Annotation des plans C+M architectes

#### Pour en savoir plus :

- <https://www.risques-majeurs.info/sites/default/files/647 - 181214 - groupe scolaire - resume non technique.pdf>
- <https://www.smiddest.fr/creation-de-zones-refuges-sur-la-commune-de-saint-vincent-de-paul>
- <https://www.youtube.com/watch?v=H33-8ezdoaE>

Sélection et rédaction : CEREMA